

CM 010-08-2015

L'an deux mille quinze, le jeudi 27 août à dix neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle des mariages sous la présidence de Monsieur Joël Delrue Maire.

Etaient présents : M. Fauquembergue, M. Fourrier, M. Turbant, Me Reynaert, M. Gardon, Me Lemaître, Me Alexandre, M. Delrue, M. Lemaire Me Desavoie, M. Vandermolen (arrivé à 19h15).

Etaient absents : Me Feret donne pouvoir à M. Lemaire ; Me Boche donne pouvoir à Me Lemaître ; Me Castain donne pouvoir à Me Reynaert ; M. Fares donne pouvoir à M. Fauquembergue.

M. Lemaire est nommé secrétaire de séance.

M. Le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour pour délibération : la réparation de la débroussailleuse à bras. – Accord à l'unanimité.

1°) Organisation du service de restauration scolaire à la rentrée 2015.

- lecture par Monsieur le Maire d'un courriel de Me Carpentier, directrice de l'école, concernant l'utilisation faite par l'école de la salle multimédia.

-lecture d'un courriel de Me Vivier, directrice de l'ALSH, suite à la visite de PMI lors du séjour de vacances été ; Avis émis concernant l'utilisation de la salle multimédia pour la restauration.

-Lecture d'un courrier de Monsieur François du service de sécurité et qualité de l'alimentation concernant la restauration scolaire à la rentrée 2015.

Monsieur Turbant précise avoir contacté M. Vivier ce jour. La proposition de deux services dans la salle habituelle est émise.

Les différents scénarii sont étudiés. La question du nettoyage l'est en particulier dans l'hypothèse où la petite salle de la salle multifonction serait utilisée.

Le Conseil Municipal est d'accord pour expérimenter pendant 15 jours un transfert de la restauration vers la salle multifonctions. (Cette option n'augmente pas les coûts de fonctionnement de manière significative)

2°) Devis de raccordement des réseaux de distribution pour le lotissement du « vert chemin ».

Monsieur le Maire présente de devis de la FDE pour l'extension du réseau électrique, soit 3370,06 euros, ce paiement permettra de percevoir une taxe sur le terrain agricole devenue constructible sur la vente du terrain (taxe supérieure aux frais à engager par la commune.

-Délibération est prise pour le paiement de la somme de 3370,06 Euros à la majorité de 8 voix pour, 3 abstentions et 4 voix contre.

-Proposition d'un compteur commun pour le lotissement des « Rousses terres » et « lotissement du vert chemin » formulée par la FDE, cette délibération est adoptée 15 voix pour.

3°) Photocopies couleur et noir et blanc.

Détermination du montant de la photocopie pour les Allonvillois qui demandent ce service à la Mairie à titre occasionnel. Monsieur le Maire propose 20cts pour le noir et blanc et 50cts pour la couleur

La délibération est adoptée à la majorité de 12 voix pour, abstention 0, contre 3.

4°) Location des anciennes tables et chaises pour les extérieurs, les membres du Conseil Municipal refusent cette suggestion, les tables et chaise de la commune demeurent réservées à l'usage exclusif des Allonvillois à qui elles peuvent être prêtées. Le transport et l'utilisation de ces matériels sont de la seule responsabilité des emprunteurs.

5°) Redevances de l'occupation du domaine public

-GRDF redevance d'un montant de 324 euros

-EDF redevance d'un montant de 76 euros

Délibérations pour les redevances GRDF et EDF sont adoptées 15 voix pour.

Une demande d'information complémentaire relative aux transformateurs EDF et au bâtiment propriété d'orange (rue voirie neuve) sera respectivement adressée à EDF et Orange.

6°) Journée du patrimoine.

Me Lemaître se fait l'écho du travail de préparation réalisé par Audrey Boché. L'exposition du CAUE est mise à disposition de la mairie, le 18 septembre. M. Vilain Président du CAUE tiendra une conférence dans l'Eglise le dimanche 20 septembre à 11h, l'exposition y sera installée.

7°) Devis Groupama : assurance du personnel.

Le conseil municipal n'est pas intéressé par la proposition de Groupama

8°) Point supplémentaire :

Devis des Ets Ogez et fils pour la réparation de la débroussailleuse 3030,00 Euros, le conseil municipal donne son accord 15 voix pour.

Proposition sera faite de redresser le petit bras balancier et non pas de le changer, un nouveau devis sera éventuellement proposé en cas de faisabilité.

Questions et informations diverses.

Les acacias qui ont été abattus pendant l'été sur les voie entretenues par la métropole seront remplacés par d'autres arbres d'essences différentes, les acacias étant atteints le plus souvent d'une maladie incurable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H.